

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le mardi **7 juin 2016 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : rang de l'Achigan

N° de lot : 5 332 723

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une marge arrière de 12,12 m pour le bâtiment de cinq (5) unités adossé au parc projeté alors que la marge arrière minimale prescrite par le règlement de zonage est de quinze (15) mètres autorisant ainsi une dérogation de 2,88 m. Le tout comme illustré sur le plan projet de lotissement, minute 26 012, dossier 083949, émis par monsieur Danny Houle, arpenteur-géomètre.

Adresse : 653, boulevard de l'Ange-Gardien

N° de lot : 2 891 822

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale dont la marge avant serait de trois (3) mètres sur la rue Tardif alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 5,25 m, autorisant ainsi une dérogation de 2,25 m. Le tout comme illustré sur le plan d'implantation, minute 14 974, émis par madame Mélanie Chaurette, arpenteuse-géomètre, en date du 14 avril 2016.

Adresse : 246, rue Paré

No de lot : 4 220 852

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage détaché dans la cour arrière dont la largeur de l'accès menant au garage serait de 4,1 m alors que la largeur minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 4.5 m, autorisant une dérogation de 0.4 m. Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation, minute 23 713-1, émis par monsieur Michel Gascon, arpenteur-géomètre, en date 6 avril 2016.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016.

Donné à L'Assomption, le 17 mai 2016.